

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD, CFTC

Quel avenir pour le CNI d'Aix ?

Le 20 février 2009, le directeur général de l'Insee annonçait au personnel, dans le cadre du projet de délocalisation, la fermeture du CNIA pour fin 2011.

La mobilisation des personnels Aixois soutenus par les personnels des autres établissements a conduit la direction de l'Insee à proposer au CTP moyen terme du 22 septembre 2009 la création d'un groupe de travail paritaire chargé de réfléchir à la création d'une structure transitoire à Aix-en-Provence.

La création d'un Service National Informatique...

Les quatre réunions du groupe de travail ont permis, non sans difficultés la création d'une structure transitoire située à Aix en Provence. Le CNI deviendra un SIN (Service National Informatique). Les différents services du CNI seront conservés au sein du SIN. Le personnel sera affecté à la nouvelle structure, avec une souplesse de fonctionnement (possibilité pour les agents de travailler dans un autre service que le leur). Le SIN sera rattaché fonctionnellement au Secrétariat général informatique et administrativement à la DR de Paca.

Le chef de SIN sera en résidence administrative à la DR. Toutefois, il aura un bureau au SIN et sera présent autant que de besoin à Aix. Selon la direction : 4 jours à 4 jours et demi par semaine si les agents le demandent.

Les « promesses » intenables du chef de centre!

Le chef de centre organise déjà « les bourses aux travaux » : quel cadre A mais aussi C ou B veut un travail effectué jusqu'à maintenant par un ingénieur système ?*

Rapidement on voit l'inanité de cette doctrine.

*De plus il continue de distiller des contres-informations du style « s'il y avait une date de fermeture pour cette structure (pas encore créée officiellement à ce jour) peut-être pourrais-je intercéder pour faire nommer des cadres A. » (*6 cadres A sont partis en 2009)*

...dont les travaux ne sont pas assurés

« Que voulez-vous de plus ? Les agents ont eu ce qu'ils voulaient : rester à Aix »¹

Pour autant, les agents n'ont pas été entendus. Les agents d'Aix-en-Provence veulent pouvoir travailler normalement. Pour cela ils réclament des moyens en personnel, notamment pour compenser l'hémorragie de 2009, étonnant, non ?

La direction souhaite imposer une politique de non renouvellement systématique des départs pour cause de mobilité et de retraite. Elle a donc écrit : « lorsqu'une activité informatique ou administrative est libérée suite à un départ, elle sera proposée aux autres agents d'Aix-en-Provence. Si un agent montre un intérêt pour l'activité libérée et qu'il possède les compétences nécessaires, il pourra se voir attribuer ces travaux. S'il n'a pas les compétences, il devra suivre les formations nécessaires, formations dont les durées devront être compatibles avec son temps de service restant. Dans les autres cas, c'est à dire si aucun agent ne souhaite reprendre les travaux libérés suite à un départ, il y a aura transfert des activités vers un autre établissement. »

C'est inadmissible pour les agents du CNI : ils veulent travailler dans des conditions normales et faire des travaux réellement utiles à l'Institut pendant cette période transitoire. Ils ne veulent pas être assimilés à des « bouche-trous » et attendre passivement les départs des cadres et des travaux !!

¹ La secrétaire générale de l'Insee lors du groupe de travail le 20 novembre

Petit rappel historique

Après une période de vaches maigres, la direction avait nommé depuis le début des années 2000 plusieurs jeunes cadres, ce qui tendait à pérenniser des travaux sur place. Depuis 2005, le CNIA est soumis à une politique de baisse des effectifs décidée unilatéralement par la direction nationale de l'Insee. Depuis l'annonce de la fermeture du CNI dans le cadre du projet de délocalisation un certain nombre d'agents (6 cadres A en 2009) sont partis. En effet, tout au long de l'année 2009, une succession de pressions a été exercée sur les agents, des déclarations contradictoires et erronées ont été diffusées.

Conséquence de cette politique si elle perdure : le taux d'encadrement va tomber à 15% environ pour le service développement alors que les effectifs moyens d'un service développement en cadres A sont de l'ordre de 30 à 50% à l'Insee. Sans encadrement, les travaux ne seraient plus assurés, la structure ne fonctionnerait plus et les agents restant se retrouveraient "mis au placard" : nous avons déjà souligné les risques d'un tel scénario en terme de santé pour les agents.

Sans remettre en cause le postulat « pas de renforcement du SIN », il serait pourtant simple pour la direction de décider d'affectations exceptionnelles de cadres A : puisque la durée de postes est déjà limitée à 3 ou 4 ans !!

Après avoir pris la décision de maintenir les agents qui le souhaitent à Aix, la direction de l'Insee doit se donner les moyens pour que le SIN fonctionne dans des conditions satisfaisantes pour les agents et pour la qualité des travaux !

Dernière info ou dernière intox ?

Le 25 janvier 2010

Une rencontre a eu lieu entre les organisations syndicales et la direction le 12 janvier 2010. La secrétaire générale ne veut pas écrire dans un protocole qu'elle fera des exceptions aux non-affectations sur Aix. Elle dit comprendre l'inquiétude sur le dialogue avec la sphère informatique.

Elle propose donc de faire régulièrement un comité de pilotage, présidé par le Secrétariat Général Informatique, avec comme participants des représentants des maîtrises d'ouvrage par exemple.

Le rôle de ce comité sera de lister les problèmes et de trouver des solutions.

Le contenu et le fonctionnement de ce comité resteraient à décider.